

1^{er} Sommet de la Grande Région

**20 Septembre 1995
Mondorf-les-Bains
Grand-Duché de Luxembourg**

Déclaration commune finale

L'idée européenne gagne en réalité. Jamais la chance de réaliser une union de plus en plus étroite entre les peuples européens n'a été aussi présente. Dans le cadre de ce processus d'intégration, les territoires le long des frontières internes jouent un rôle particulier: c'est surtout ici que l'Europe se construit. Partant de cette conviction, les participants suivants ont décidé de se réunir le 20 septembre 1995 à Mondorf-les Bains (Grand-Duché de Luxembourg) lors d'un premier "Sommet de la Grande Région".

Le Premier Ministre du Grand Duché de Luxembourg
Le Ministre Président du Land de Rhénanie Palatinat
Le Ministre Président de la Sarre
Le Préfet de Région représentant l'Etat en Région Lorraine
Le Président du Conseil Régional de Lorraine
Le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
Le Président du Conseil Général de Moselle
Le Ministre Président de la Région wallonne
Le Ministre Président de la Communauté germanophone de Belgique.

Le Préfet de la Région Lorraine participe aux délibérations à raison de ses compétences étatiques et communautaires, mais ne prend pas part à l'adoption des résolutions.

Ils constatent unanimement qu'un sentiment d'appartenance commune s'est développé au sein des populations de la Grande Région européenne, qui trouve son expression quotidienne dans un grand nombre de décisions et de projets transfrontaliers. Cette situation ne résulte pas d'une seule volonté actuelle mais d'un héritage largement partagé. Les racines culturelles communes remontent à plus d'un millénaire depuis l'ancienne Lotharingie. A l'époque de l'industrialisation, ce territoire est devenu une Grande Région économique. A ces traditions se réfère depuis plusieurs décennies, sous le signe de l'idée européenne, la coopération dans la région "Saar-Lor-Lux",

qui comprend également la Rhénanie-Palatinat, la Région wallonne ainsi que les Communautés française et germanophone de Belgique.

"Saar-Lor-Lux" est considérée aujourd'hui comme une région modèle en Europe. Il convient d'optimiser et de renforcer ce rôle de précurseur d'une Europe unifiée.

II

Le besoin d'agir concerne notamment les domaines suivants:

Economie

Les participants insistent sur le fait que la poursuite de la croissance commune des territoires frontaliers vers une forte interpénétration de l'espace économique pour toutes les régions augmente considérablement leur chance de renforcer avec succès la restructuration économique indispensable. Pour ce faire, il est nécessaire d'accélérer la croissance commune des régions par l'échange d'expériences en matière de marché du travail régional, le développement d'équipements transfrontaliers communs, le développement des nouveaux outils de communication, le développement et le transfert vers l'économie de nouvelles technologies, la suppression des entraves administratives, la poursuite des initiatives visant à structurer et à développer l'espace transfrontalier. Dans ce contexte, l'initiative du Pôle Européen de Développement (PED) et le consortium bancaire "Saar-Lor-Lux" revêtent une grande importance.

Liaisons ferroviaires

Les participants soulignent l'importance de la réalisation rapide et complète de la liaison à grande vitesse TGV Est Européen de Paris-Nancy-Metz avec la mise en oeuvre équivalente des branches vers Sarrebruck-Kaiserslautern-Mannheim, vers Strasbourg-Stuttgart et vers Luxembourg. Il s'agit là d'un projet européen qui relie plusieurs Etats membres de l'Union Européenne et constitue un exemple modèle de coopération transfrontalière. Concernant le financement de ce projet de vraie coopération européenne, les participants demandent que lors du prochain Conseil Européen une décision définitive soit enfin prise.

Les participants soulignent également l'importance que revêt pour la Grande Région la réalisation rapide de la branche Est du TGV-Nord (Bruxelles-Liège-Köln), complémentaire à la liaison ferroviaire TGV-Est.

Il convient par ailleurs d'améliorer les lignes existantes, comme celles en direction de Bruxelles et Liège.

Liaisons routières

L'insertion de la Grande Région "Saar-Lor-Lux" dans le réseau routier transeuropéen est d'une importance majeure pour garantir les possibilités de développement économiques dans l'espace économique de l'Union Européenne. Outre la construction de l'autoroute A8 (Sarrebbruck - Luxembourg) et son prolongement jusqu'au raccordement au réseau autoroutier entre le Luxembourg et la Belgique, le doublement de l'autoroute A31 bis (Toul-frontière luxembourgeoise), ainsi que la poursuite des travaux de construction de l'autoroute A1 (Mehren-Tondorf), de l'A60/B50 (Liège-Bitburg-Wittlich-Rheinböllen) ainsi que la nouvelle construction de la B269/RN33 (Saarlouis-St Avold) avec raccordement à l'A4 (Paris-Strasbourg) sont d'une importance capitale.

Télécommunications / Autoroutes de l'information

Les participants approuvent les coopérations qui existent entre les entreprises publiques de télécommunication. Ils souhaitent renforcer le poids économique de la Grande Région en améliorant l'accès des entreprises, des universités, etc, aux autoroutes de l'information, et plus généralement souhaitent encourager toutes les initiatives qui permettent d'inscrire la Grande Région dans les grands projets de la Société de l'information.

En particulier, ils entendent soutenir l'utilisation de réseaux tels INTERNET, qui pourraient notamment favoriser le développement des petites et moyennes entreprises dans une économie à l'échelle mondiale, la mise en réseau des universités de la Grande Région, le développement de programmes de télé-enseignement.

L'amélioration des communications entre les populations de la Grande Région, en particulier les agents économiques, apparaît aux participants comme un moyen privilégié d'intensification des échanges et, à ce titre, ils demandent une nécessaire évolution des systèmes de télécommunication; ils se proposent d'intervenir en ce sens auprès des Etats de l'Union Européenne pour faire remplacer les tarifications internationales par un système transfrontalier qui prend en compte les caractères de proximité des populations d'une même région.

Recherche/Transfert de technologies

Les participants approuvent les projets de coopération des centres de recherche de la Grande Région notamment dans les domaines des matériaux, de l'informatique et de l'environnement. Ils souhaitent que les responsables visent une plus grande complémentarité entre les actions de recherche dans ces secteurs et plus particulièrement que cette recherche soit mise au service du développement économique de la Grande Région.

A ce titre, ils demandent un renforcement des partenariats entre les centres de transfert de technologie des différentes régions, notamment par le rapprochement des Centres Relais que l'Union Européenne a mis en place.

Tourisme

Le potentiel touristique doit être davantage exploité. Les participants invitent les institutions compétentes et encouragent les promoteurs privés à développer davantage la commercialisation touristique y compris les événements culturels ainsi que la collaboration locale dans le domaine de la promotion touristique. Ils vont soutenir ces efforts. Dans ce contexte, la mise en oeuvre par exemple du concept de tourisme "Vallée européenne de la Moselle" revêt une importance certaine ainsi que la route du patrimoine industriel "Saar-Lor-Lux".

Projets de développements communs

Les participants soutiennent le développement de coopérations existantes et s'efforcent d'améliorer les conditions permettant la poursuite de la planification en matière de développement transfrontalier, comme par exemple le PED.

A ce titre, ils approuvent en particulier les efforts entrepris dans le sens d'une planification transfrontalière, la possibilité de créer et de promouvoir des zones d'activités industrielles, comme Eurozone.

Ils recommandent l'élaboration d'un schéma de développement des réseaux urbains, des infrastructures et du patrimoine naturel et culturel en conformité avec les travaux de l'Union Européenne.

Initiative communautaire INTERREG II

Les participants soulignent l'importance de l'initiative communautaire INTERREG II dans le financement de projets concrets en vue du renforcement de la coopération transfrontalière. Ils remercient l'Union Européenne pour la mise à disposition de moyens financiers.

La multitude de projets à promouvoir montre qu'il existe de nombreuses initiatives en vue d'un développement progressif du tissu transfrontalier au sein de la Grande Région qu'il convient de continuer à promouvoir.

Les participants expriment le souhait que les débuts prometteurs de l'initiative communautaire INTERREG II soient poursuivis par l'Union Européenne en matière de financement à court et long terme.

Education et Formation

Les langues étrangères permettent un enseignement pluriculturel et l'acquisition d'une "compétence européenne". Tous les efforts seront entrepris de manière à ce que les générations présentes et futures d'écoliers parviennent à maîtriser la langue du voisin. Chaque école devrait organiser sous forme de partenariats, avec au moins une école de la Grande Région des échanges et des collaborations. Le patrimoine culturel commun devrait y occuper une place prépondérante.

Des compétitions interrégionales doivent être organisées pour les jeunes dans les domaines de la musique, des sports et de la recherche, tels par exemple "Jugend musiziert", "Jugend forscht", "Jugend trainiert für Olympia".

Les universités et grandes écoles qui travaillent ensemble au sein de la Charte de Coopération sont appelées à renforcer leur coopération en vue d'une plus grande complémentarité et d'un transfert de résultats des recherches auprès des entreprises industrielles et/ou commerciales de la Grande Région.

Il importe de promouvoir l'accès à l'enseignement à distance, de soutenir des actions permettant de renforcer et de développer les compétences des chercheurs ainsi que de développer la formation continue.

Culture et Sports

Il convient de développer les échanges culturels dans les domaines des musées, du théâtre, de la musique, des arts plastiques et de la littérature ainsi que dans le domaine des sports, soulignant dans ce contexte l'importance du Parc Archéologique de Bliesbrück-Reinheim et la promotion de grandes manifestations culturelles dans la Grande Région comme par exemple "Luxembourg, Ville Européenne de la Culture" de l'année 1995.

Le patrimoine industriel (p.ex. Völklinger Hütte, Fond de Gras, Puits Wendel) doit être ancré davantage dans la conscience collective des populations de la Grande Région.

Les participants appellent aux clubs et associations sportives d'intensifier les contacts déjà existants entre voisins et d'organiser davantage de manifestations communes. Ils envisagent de soutenir de tels projets.

III

Les participants du Sommet sont déterminés à optimiser la coopération politique à tous les niveaux dans la Grande Région.

- Ils organiseront régulièrement un Sommet de la Grande Région". A l'invitation du Ministre Président Oskar Lafontaine le prochain Sommet se déroulera en 1996 en Sarre. Il portera plus particulièrement sur l'environnement, la protection de la nature, les questions sociales ainsi que la coopération entre universités et le transfert de technologies.
- Ils créent une commission de perspective commune chargée de préparer des propositions visant à renforcer la coopération pour le prochain sommet. La commission est composée de représentants personnels des participants au sommet et peut être complétée par des personnalités indépendantes issues des domaines politique, culturel et du monde des médias. La présidence est assurée par la région chargée de l'organisation du Sommet suivant.
- Lorsque des projets ou des propositions communautaires présentent un intérêt commun, les participants au Sommet conviennent de coordonner à l'avance leurs efforts en vue de présenter autant que possible des positions communes aux institutions de l'Union Européenne.
- Ils se félicitent que les négociations contractuelles sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales ou organismes publics locaux entre la République Française, la République Fédérale d'Allemagne et le Grand Duché de Luxembourg, aient abouti de façon satisfaisante. Ils espèrent que les procédures de ratification seront rapidement achevées. Ils en appellent aux collectivités territoriales afin qu'elles profitent alors amplement de ces nouvelles possibilités juridiques.